



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cité scolaire L'Astrée

16, rue Arquillière
42130 BOËN-SUR-LIGNON
Tél : 04.77.24.25.55
ce.0421085b@ac-lyon.fr (collège)
ce.0422132p@ac-lyon.fr (lycée)

PV du CA du lycée L'Astrée du 25 novembre 2025

Personnes présentes :

Mme CHOVET, Provisure

M. ALLIROT, Gestionnaire

M. BOURG, CPE

Mme POTHIN Agathe, enseignante élue

Mme EPINAT Cécile, enseignante élue

M. CHALENCON Christophe, enseignant élu

M. GONZALEZ AUGUSTINO Alberto, enseignant élu

Mme PORTAILLER Sylviane PATOSS élue

Mme ROCHE Christine PATOSS élue

Mme DUBOURGNON Nathalie, parent élu

Mme CROUZOLON Cyndie, parent élu

Mme SIRIEIX Isabelle, parent élu

Mme DURIS Manon, élève élue

Mme LAFOND Romane, élève élue

Mme DUMAS May-Line, élève élue

Mme ARNAUD-SCOTTO Lola élève élue

Mme VINCENT Célia, élève élue

Mme BESSON Angélique Représentante de la commune siège

Le secrétariat de séance est assuré par M. BOURG, CPE.

17h54, le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut siéger.

Mme Portailier quitte le conseil d'administration afin d'aller fermer les portes de l'établissement.

Mme CHOVET présente l'Ordre du jour et soumet au vote le PV du dernier conseil d'administration (03/11/2025):

Mme Pothin souhaite apporter une modification dans le compte-rendu du précédent conseil d'administration en rappelant que le code de l'Éducation autorise le changement de spécialités pendant l'année.

Mme Chovet explique que les changements de spécialités tardifs génèrent des difficultés d'ordre administratif. Elle propose qu'au prochain CA une date limite soit discutée et votée, date après laquelle, aucun changement ne serait plus accepté.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Le PV du dernier conseil d'administration est adopté avec la modification demandée.

I/ Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Cette délégation permet au chef d'établissement de signer des bons de commande dans le cadre des crédits votés au budget en conseil d'administration.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

II/ Budget 2026

M. Alliot, secrétaire général, présente au conseil d'administration le budget prévisionnel pour l'année 2026.

Si le lycée L'Astrée est le support d'une agence comptable regroupant 7 EPLE, le collège du même nom est, quant à lui, le support immobilier de la cité scolaire pour les dépenses communes et le service de restauration et d'hébergement. La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire ont signé une convention relative à la gestion des cités mixtes qui prévoit la prise en charge par ce dernier de la gestion de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, d'entretien des bâtiments et de rémunération des personnels techniques. Les lycéens qui souhaitent déjeuner sont accueillis par le collège sur la base d'une facturation des repas à la prestation dans le cadre d'un système TurboSelf avec possibilité de paiement en ligne.

Le lycée L'Astrée a reçu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une dotation de fonctionnement pour 2026 de 19225,00 € contre 16690,00 € en 2025

Le Fonds Régional d'Investissement (FRI) est reconduit pour l'année 2026. C'est un dispositif complémentaire mobilisable « en cas de besoin et après instruction ». C'est la raison pour laquelle les crédits ne sont pas ouverts au budget initial. Le montant d'une éventuelle dotation pour le lycée L'Astrée n'est, quoi qu'il en soit, pas encore connu à ce jour.

Si l'on veut avoir une vue d'ensemble de l'origine des moyens permettant au lycée L'Astrée de fonctionner, il convient de préciser que les personnels sont à la charge directe de l'Etat pour les personnels d'administration, de direction, d'éducation, d'enseignement, de gestion, de laboratoire, de santé et du service social et à la charge directe du Département pour les personnels techniques, ouvriers et de service (hors la contribution du SRH au fonds de rémunération des personnels appelé RCT). A titre indicatif, la masse salariale 2024 des personnels employés par l'Etat s'élevait à 2 225 350,67 €.

Le service **Activités Pédagogiques (AP)** regroupe trois domaines en dépenses.

Deux domaines très spécifiques vont permettre de bien cerner le fonctionnement de l'EPS d'une part et des matières scientifiques d'autre part.

L'enseignement optionnel EPS (VTT, ski, biathlon, basket-ball) en classes de seconde et de première ainsi que l'enseignement de complément EPS (VTT, ski, biathlon, basket-ball) en

classe de terminale seront financés sans subvention spécifique, comme les années précédentes

Concernant les sciences, il faut souligner qu'elles constituent un pôle non négligeable de dépenses pour le lycée L'Astrée. Cela s'explique par le pourcentage important d'élèves optant pour des spécialités scientifiques et bien évidemment par la nature expérimentale des matières regroupées dans ce domaine budgétaire. En 2026, une sortie pédagogique à la journée pour les élèves de Première spécialités SVT et Physique sera organisée à l'Université Jean Moulin de Lyon (visite de laboratoires, conférence sur les cursus, immersion en cours) ; le transport sera financé sur fonds propres.

Le domaine regroupant les dépenses d'enseignement général fait apparaître plusieurs subdivisions permettant de présenter une gestion consolidée des crédits pédagogiques, notamment ceux du CDI (en légère baisse) et des projets pédagogiques divers qui pourraient être organisés en 2026 (code OACTIV). Ces derniers sont financés grâce à un « forfait agilité » de 2 000,00 € de crédits propres. Un seul projet est actuellement en partie financé sur des fonds régionaux affectés : visite de la ville de Thiers dans le cadre d'un projet relatif au patrimoine local. Une demande a par ailleurs été déposée sur le portail Aides AURA pour renouveler la participation du lycée à l'opération « lycéens à l'opéra ».

Mme Pothin s'inquiète de ne pas voir apparaître de montant de subvention région dans la partie recette concernant le projet lycéen à l'opéra.

M. Alliot explique que cette ligne ne pourra être renseignée que lorsque l'établissement aura reçu officiellement l'attribution du montant alloué .

18h22 : Retour de Mme Portailier

A noter que dans le cadre de la convention relative aux principes et modalités de la gestion groupée des charges communes de la cité scolaire L'Astrée, il est prévu un reversement de 3 355,52 € au collège L'Astrée (2 957,15€ en 2025), établissement support, au titre des frais de reprographie qui ne sont pas individualisables établissement par établissement. Le lycée reversera également sa quote-part relative au coût annuel de l'application Pronote utilisée par les deux EPLE (prévisionnel de 600,00 € sur fonds propres et 810,00 € sur dotation globalisée BOP 141).

En l'absence de crédits suffisants, la facture relative au droit de reproduction des œuvres protégées à établir par le CFC ne sera pas réglée sur la dotation globalisée du BOP 141.

Le service **Vie de l'Elève (VE)** retrace classiquement les crédits liés au fonctionnement de l'infirmerie, au déroulement de diverses actions liées à la vie lycéenne et aux aides sociales (Fonds Social Lycéen). Les crédits sur dotation du BOP 230 sont ouverts sur la base des reliquats des comptes de tiers retracés dans la comptabilité générale du lycée L'Astrée

L'établissement suspend le financement du projet Voltaire (service en ligne de formation à la maîtrise de l'orthographe et de l'expression) dans l'attente de son évaluation en juin 2026. S'il devait être reconduit sur l'année scolaire 2026-2027, un prélèvement sur fonds de roulement serait mis à l'étude.

Une opération relative à l'éducation à la sexualité dans le cadre du dispositif EVARS est prévue à l'automne 2026. Elle est gagée sur fonds propres à hauteur de 850,00 €. Une ligne budgétaire dédiée à l'orientation est spécifiquement créée ; elle retracera la dépense pour la participation du lycée L'Astrée au Forum de l'enseignement supérieur de St Etienne.

Deux lycéens se sont inscrits à la formation au Brevet d'Initiation Aéronautique qui se déroulera sur l'année scolaire 2025-2026. La même somme est inscrite en recettes et en dépenses dans la mesure où le lycée L'Astrée n'est qu'un intermédiaire entre la famille et le club aéronautique qui dispense les cours.

Mme Dumas demande ce que deviendra les fonds prévus pour les sorties ski si celles-ci ne peuvent se faire en raison de conditions météorologiques non favorables.

M. Alliot répond qu'il est toujours possible de « router » la somme prévue vers une autre activité pédagogique sans que cela ne pose de problème. En revanche, s'il était nécessaire de transférer cette somme vers une autre famille comptable, il serait alors nécessaire de faire voter cette modification en conseil d'administration.

Le service **Administration et Logistique (ALO)** se trouve extrêmement réduit au lycée dans la mesure où le support de l'ensemble immobilier de la cité scolaire est le collège L'Astrée. Compte tenu de la dématérialisation résultant du déploiement du progiciel Op@le, les établissements rattachés à l'agence comptable du lycée L'Astrée ne lui versent plus de participation aux frais administratifs de fonctionnement depuis l'exercice 2025. Un crédit de 800,00 € (légère baisse par rapport à 2024 et 2025) est par ailleurs prévu pour assurer la communication externe propre au lycée, régler quelques frais postaux et pour acheter éventuellement diverses fournitures spécifiques.

Un service spécial intitulé **Forum de l'Enseignement Supérieur (FESUP)** est créé à compter de l'exercice 2026. Le lycée L'Astrée assurera en effet à compter de l'année scolaire 2025-2026 et pour 3 ans le traitement financier mutualisé relatif à l'organisation du forum de l'enseignement supérieur de Saint-Étienne qui regroupe les formations post bac proposées par les établissements d'enseignement supérieur, publics et privés sous contrat, des bassins Loire-centre et Loire-sud. Un acte du conseil d'administration de l'établissement réuni le 03 juillet 2025 a ainsi entériné le passage de témoin avec le lycée Honoré d'Urfé de Saint-Etienne qui assurait cette mission jusqu'à maintenant.

Les recettes distinguent les subventions reçues de collectivités (Région AURA, St Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, Communauté de Communes Forez Est), les participations des établissements publics et privés visiteurs du forum ainsi que les contributions des Ecoles partenaires de la manifestation.

Les charges seront constituées des frais de transport des lycées participants, des frais d'accueil et de « location-gardiennage-nettoyage » des locaux de l'Ecole d'ingénieurs Telecom St Etienne, de frais de communication et de réception.

Le budget global de la manifestation s'élève à 34 920,00 €. Cela représente un tiers de l'ensemble des dépenses prévisionnelles du lycée L'Astrée pour l'exercice 2026.

Aucune ouverture de crédit en section d'investissement n'est prévue dans le cadre du budget initial 2026 (comme en 2025) dans l'attente d'une éventuelle attribution de FRI en cours d'exercice.

Le budget 2026 fait apparaître un résultat prévisionnel déficitaire de la section de fonctionnement de 11034,27€

Le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire à l'équilibre du budget reste important.

Le fonds de roulement arrêté au 31/12/2024 s'élève à 41 700,18 €.

Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier : 41 700,18 €

Prélèvements déjà autorisés en N : 24 714,51 € (budget initial 2025 + DBM n°2)

Prélèvement proposé pour N+1 : 11 034,27 € (= IAF 2026)

Montant du fonds de roulement théorique estimé : 5 951,40 €

L'autonomie du lycée L'Astrée dans la gestion de ses ressources financières propres doit dorénavant être considérée comme réduite. Il faut cependant noter que le compte financier 2025 de l'établissement devrait faire apparaître une situation plus favorable et des indicateurs moins défavorables. En effet, l'intégralité des crédits ouverts sur l'exercice en cours ne sera pas consommée.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

III/ Répartition des IMP et des pactes

Mme Chovet précise que la dotation en IMP pour cette année scolaire 2025-2026 est de 1.5 et qu'en accord avec les enseignants concernés, elle a été répartie comme suit :

Référent TICE : 0.5

Coordinateur de niveau : 0.25

Référent labellisation E3D : 0.25

Référent culture : 0.5

M. Soler étant en arrêt, un appel aux enseignants sera fait afin qu'un collègue assure ses missions sur le réseau informatique pendant la durée de son absence.

Mme Pothin demande si le PACTE Ecole Ouverte a été reconduit cette année. Mme Chovet répond que non, car aucune demande lui a été faite, et que ce PACTE n'est ouvert qu'en fonction des projets déposés.

Mme Chovet poursuit en expliquant que l'établissement a été doté de 7 pactes d'une part, un pacte fléché décrochage scolaire/élèves à besoin particulier et que ce dernier a été donné à Mme Altasserre-Jaziri pour son investissement dans le GPDS Lycée, et d'autre part de 6 pactes RCD (remplacement de courte durée).

Sur ces 6 pactes RCD, 2 ont déjà été entièrement « consommés » et un est en cours. Il en reste donc 3 pour assurer des remplacements jusqu'à la fin de l'année.

Mme Chovet complète son intervention en indiquant que l'établissement a également un volant de 18 HSE (heure supplémentaire exceptionnelle).

IV/ Questions diverses :

Question des enseignants : Quelles générations d'anciens élèves ont été contactées pour la rencontre de décembre ?

Mme Chovet rappelle qu'une rencontre entre les élèves de terminale et d'anciens élèves de l'établissement sera organisé le vendredi 19 décembre 2025. Ces anciens élèves viennent échanger avec nos élèves afin de leur parler de leur parcours post-bac.

Mme Chovet précise que ce sont les élèves des deux dernières promotions de bacheliers qui ont été contactés par mail. Elle complète son propos en faisant savoir au conseil d'administration que des candidatures spontanées d'élèves plus anciens ont également eu lieu. Mme Pothin précise qu'elle est à l'origine d'au moins une de ces candidatures spontanées et qu'il est dommage de s'être limité aux deux dernières années de bacheliers. Mme Chovet répond que toutes les candidatures sont les bienvenues.

Me Pothin précise qu'un répertoire d'anciens élèves a été réalisé par une enseignante depuis des années et demande pourquoi il n'a pas été utilisé. Mme Chovet répond que ce n'est pas à elle de demander ces informations, mais à l'enseignante responsable de ce répertoire de les fournir.

A ce jour, le lycée a déjà reçu 15 réponses positives pour participer à cette journée

Mme Chovet informe le conseil d'administration que lors de la matinée du 19 décembre, une présentation des CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) sera assurée par des enseignants du lycée Fauriel. Cela concernera le CPGE littéraires, scientifiques et économiques et sociales.

A noter également que Camille Bruyas, (2^{ème} de la catégorie féminine au dernier UTMB) viendra rencontrer les élèves de l'option sport sur cette même journée.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h46, la séance est levée.

Fait le 27 novembre 2025.

Secrétaire de séance :

Denis BOURG

Présidente du CA :

Mireille CHOVET